RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

Acquisition de matériels agricoles

Date et heure limites de réception des offres :

Jeudi 24 décembre 2026 à 12:00

OFFICE DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL DE CORSE
Avenue Paul Giacobbi
BP 618
20601 BASTIA
Tél : 04 95 30 95 30

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	Objet	Acquisition de matériels agricoles
	Mode de passation	Appel d'offres ouvert
	Type de contrat	Accord-cadre
	Nombre de lots	7
	Délai de validité des offres	6 mois
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Défini par lot
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Défini par lot
	Visite sur site	Sans

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation 4
1.1 - Objet 4
1.2 - Mode de passation 4
1.3 - Type et forme de contrat 4
1.4 - Décomposition de la consultation 4
1.5 - Nomenclature 5
2 - Conditions de la consultation 5
2.1 - Délai de validité des offres 5
2.2 - Forme juridique du groupement 5
2.3 - Variantes 6
2.4 - Développement durable 6
3 - Conditions relatives au contrat 6
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 6
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 6
3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité 7
4 - Contenu du dossier de consultation 7
5 - Présentation des candidatures et des offres 7
5.1 - Documents à produire 7
5.2 - Présentation des variantes 8
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 9
6.1 - Transmission électronique 9
6.2 - Transmission sous support papier 10
7 - Examen des candidatures et des offres 10
7.1 - Sélection des candidatures 10
7.2 - Attribution des accords-cadres 10
7.3 - Suite à donner à la consultation 12
8 - Renseignements complémentaires 12
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 12
8.2 - Procédures de recours 12

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :
Acquisition de matériels agricoles

Le présent accord-cadre intervient suite à la déclaration sans suite pour motifs d'intérêt général de l'accord-cadre référencé 2026/FCS/0003.
Il a pour objet de renforcer les capacités opérationnelles des deux plateformes expérimentales de l'ODARC, localisées respectivement à Altiani et à Migliacciaru.
Les acquisitions envisagées portent sur des équipements agricoles relevant des champs d'intervention suivants : production et mise en œuvre d'essais culturaux portant sur les fourrages et les céréales, élevage de brebis laitières, opérations logistiques et travaux d'entretien courant des sites.
Les spécifications techniques des équipements projetés devront satisfaire à des exigences élevées en matière d'efficacité, de performance et de viabilité économique. À ce titre, elles feront l'objet d'une instruction approfondie afin de garantir la pertinence et l'optimisation des investissements envisagés.

Lieu(x) d'exécution :
ALTIANI (20251)
PRUNELLI DI FIUMORBU (20243)

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Chaque lot sera attribué à un seul opérateur économique.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 7 Lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	MATÉRIEL DE MANUTENTION
02	MATÉRIEL DE SEMIS
03	MATÉRIEL DE TRAVAIL DU SOL
04	MATÉRIEL DE RÉCOLTE ET CONDITIONNEMENT DES FOURRAGES
05	PRESSE D'OCCASION
06	MATÉRIEL D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS
07	RECOLTEUSE EXPERIMENTALE D'OCCASION

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
34390000-7	Accessoires pour tracteurs
16130000-5	Semoirs, plantoirs ou repiqueurs
16100000-6	Machines agricoles et sylvicoles pour la préparation ou la culture des sols
16600000-1	Machines spécialisées à usage agricole ou sylvicole
16330000-7	Presses à paille ou à fourrage
43325100-8	Matériel d'entretien de terrains
16320000-4	Machines de fenaison

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 6 mois à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Les candidats doivent présenter une offre entièrement conforme au cahier des charges (solution de base). Ils peuvent également présenter, conformément aux articles R. 2151-8 à R. 2151-11 du Code de la commande publique, une offre comportant des variantes pour le(s) lot(s) suivant(s) :

Lot(s)	Exigences minimales détaillées
02	Pour ce lot, il est prévu en solution de base la fourniture d'un semoir en ligne pneumatique. Dans le cadre d'une variante technique, les opérateurs économiques peuvent présenter un combiné de semis pneumatique répondant a minima aux caractéristiques techniques suivantes : L'outil sera porté (cat. III) et adapté aux caractéristiques du tracteur CLAAS ARION 450. Poids du combiné à vide : max. 3 tonnes Puissance moyenne requise: env. 110 chevaux | max. 120 chevaux Largeur de travail : max. 3 mètres Élément semeur : Disques de préférence Nombre d'élément semeur : env. 20 à 24 Écartement de semis env. 12,5 à 15 cm Capacité trémie env. 1 000 L | max. 1 800 L Distribution : Pneumatique et centralisée Attelage : 3 points cat. III Semences compatibles : Petites, moyennes et grosses graines

La réponse à la solution de base est obligatoire.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée du contrat est fixée au CCAP.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Le financement est effectué sur les fonds propres de l'ODARC ainsi que le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER). Le mode de règlement choisi est le paiement par mandat administratif.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :
- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- Le bordereau des prix unitaires (BPU)
- Le détail quantitatif estimatif (DQE)

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les candidatures et les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les candidatures et les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Oui
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Oui
Le bordereau des prix unitaires (BPU)	Non
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat avec précision du délai de livraison pour chaque équipements	Non
Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat	Non
Le détail quantitatif estimatif (DQE)	Non
Engagement écrit sur la durée de disponibilité des pièces détachées	Non

5.2 - Présentation des variantes

Les candidats présenteront un dossier général " variantes " comportant un sous-dossier particulier pour chaque variante qu'ils proposent. Outre les répercussions de chaque variante sur le montant de leur offre de base, ils indiqueront les adaptations à apporter tout en respectant les exigences minimales indiquées au cahier des charges.

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : http://www.marches-publics.info.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :
- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :
ODARC
Avenue Paul Giacobbi
BP 618
20601 BASTIA

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

Pour plus de détails le candidat est invité à se référer àl'annexe au règlement de consultation :
- Conditions générales d'utilisation AWS-Achat

Les notices suivantes sont mises à votre disposition pour vousguider plus en détail :
- Création de votre Espace Entreprise :http://www.marches-publics.info/kiosque/inscription.pdf
- Retirer un DCE :http://www.marches-publics.info/kiosque/retrait-dce.pdf
- Déposer un pli :http://www.marches-publics.info/kiosque/depot-pli.pdf
- Augmenter votre cache Java :http://www.marches-publics.info/testconfig/Memvirtuelle.htm

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 8 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour les lots n°01, 02, 03, 04, 06 :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	45.0 %
2-Valeur technique	50.0 %
2.1-Adéquation du matériel avec le descriptif	*45.0 %*
2.2-Service après-vente et support technique	*5.0 %*
3-Valeur environnementale : durabilité et réparabilité du matériel, garantie de disponibilité des pièces de rechange sur une durée minimale de 8 ans	5.0 %

Pour les lots n°05, 07 :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	45.0 %

Critères	Pondération
2-Valeur technique	50.0 %
2.1-Adéquation du matériel avec le descriptif	*45.0 %*
2.2-Service après-vente et support technique	*5.0 %*
3-Valeur environnementale : durabilité et réparabilité du matériel, garantie de disponibilité des pièces de rechange sur une durée minimale de 4 ans	5.0 %

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur /10.
Les critères sont notés sur 5.
Les sous-critères sont notés sur 5.

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Prix des prestations est la suivante :
Note de l'offre = (Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre à noter) * Base de notation
Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).
Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.
Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.
Cette note sera pondérée par application du pourcentage prévu ci-dessus.

Les méthodes utilisées pour la notation des autres critères sont les suivantes :

Les méthodes utilisées pour la notation du critère valeur technique est la suivante : 0 = absence de réponse (note éliminatoire) ; 1 = insuffisant ; 2 = passable ; 3 = moyen ; 4 =correct et 5 = excellent. Cette note sera pondérée par application des pourcentages prévus ci-dessus. Méthode de notation relative aux notes des candidats : Note critère technique = 5 x (critère technique/note du critère technique la plus élevée pouvant être obtenue, soit 5). Note critère technique pondérée = note critère technique x taux pondération (X %)

Pour le critère environnemental : La méthode utilisée pour le calcul de la note du critère durabilité est la suivante :

Pour les lots 1, 2, 3, 4 et 6 :
Durée de 8 ans (minimum requis) = 1. Durée comprise entre 9 et 10 ans = 2. Durée comprise entre 11 et 12 ans = 3. Durée comprise entre 13 et 14 ans = 4. Durée égale ou supérieure à 15 ans = 5. Cette note sera pondérée par application du pourcentage prévu ci-dessus. La durée minimale exigée est de 8 ans. Toute offre inférieure à la durée minimale sera notée 0 = note éliminatoire.
Dans le cas où les matériels proposés au sein d'un même lot présenteraient des durées d'engagement de disponibilité de pièces distinctes, le pouvoir adjudicateur appliquera la note de l'équipement présentant la durée la plus courte pour déterminer la note globale du critère.

Pour les lots 5 et 7 :
Durée de 4 ans (minimum requis) = 1. Durée de 5 ans = 2. Durée de 6 ans = 3. Durée de 7 ans = 4. Durée égale ou supérieure à 8 ans = 5.Toute offre inférieure à la durée minimale sera notée 0 = note éliminatoire.
Dans le cas où les matériels proposés au sein d'un même lot présenteraient des durées d'engagement de disponibilité de pièces distinctes, le pouvoir adjudicateur appliquera la note de l'équipement présentant la durée la plus courte pour déterminer la note globale du critère.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

7.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 8 jours.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : http://www.marches-publics.info

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal administratif de Bastia
Villa Montepiano
20407 BASTIA CEDEX
Tél : 04 95 32 88 66
Télécopie : 04 95 32 38 55
Courriel : greffe.ta-bastia@juradm.fr
Adresse internet(U.R.L) : http://bastia.tribunal-administratif.fr/

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d’un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :
Tribunal administratif de Bastia
Villa Montepiano
20407 BASTIA CEDEX

Tél : 04 95 32 88 66
Télécopie : 04 95 32 38 55
Courriel : greffe.ta-bastia@juradm.fr
Adresse internet(U.R.L) : http://bastia.tribunal-administratif.fr/